

Le 14 juillet 2025

Province de Québec
Municipalité de St-Côme-Linière
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal d'une assemblée ordinaire du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi, le 14 juillet 2025, à 19 h.

Sont présents :

Le maire, M. Gabriel Giguère, et les conseillers et la conseillère suivants :
M. Simon Breton, Mme Bianca Perreault, M. Yvan Bélanger, M. Steven Lebel, M. Jean-Denis Paquet et M. Alain Dumas;

Mme Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, est présente.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, M. Gabriel Giguère.

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – PROJET DE
RÈGLEMENT NO 426-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 233-2011
CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX
MUNICIPAUX**

Une assemblée publique de consultation est tenue concernant le projet de règlement 426-2025 modifiant le règlement 233-2011 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

25-07-165 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté avec ses ajouts :

1. Assemblée publique de consultation – Projet de règlement no 426-2025 modifiant le règlement no 233-2011 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux
2. Ouverture de la réunion
3. Quorum

4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption procès-verbaux
 - 9 juin 2025
6. Comptes à accepter
 - Juin 2025
7. Avis de motion – Règlement no 427-2025 modifiant le règlement de lotissement no 149-06 visant à modifier les dispositions applicables aux terrains résidentiels desservis
8. Adoption du projet de règlement no 427-2025 modifiant le règlement de lotissement no 149-06 visant à modifier les dispositions applicables aux terrains résidentiels desservis
9. Adoption de règlement – Règlement no 426-2025 modifiant le règlement 233-2011 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux
10. Embauche étudiants – Camp de jour – Été 2025
11. Démission Mme Catherine Lévesque – Responsable bibliothèque municipale
12. Embauche Mme Karine Bonnabel Arnaubec – Responsable bibliothèque
13. Résultats appel d'offres – Achat camion-citerne
14. Vente camion-citerne GMC année 2001
15. Résultats appel d'offres – Contrat de réfection 8^e Avenue et 22^e Rue
16. Offre de services – WSP – Surveillance - 8^e Avenue et 22^e Rue
17. Offre de services – Englobe – Contrôle qualitatif des matériaux et caractérisation complémentaire – 8^e Avenue et 22^e Rue
18. Offre de services – Argus Environnement Inc. – Avis concernant l'identification théorique d'un lit d'écoulement (fossé parc industriel)
19. Offre de services – SIMO Management Inc. – Vérification débitmètres
20. Offre de services – Sylvain Baril ébéniste – Vérification rénovations salles de bain aréna
21. Offre de services – Les constructions Parfecto Inc. – Rénovation petit bâtiment aqueduc (20^e Avenue)
22. Offre de services – Les constructions Parfecto Inc. – Rénovation garage du presbytère
23. Offre de services – Les constructions Parfecto Inc. – Rénovation bâtiment étangs aérés
24. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 800 000 \$ qui sera réalisé le 23 juillet 2025
25. Emprunt temporaire – Règlement no 422-2025 concernant un emprunt de 925 667\$ pour des travaux de réfection de la 8^e Avenue et de la 22^e Rue

26. Acceptation travaux et cession – Développement résidentiel lots 4 645 703, 6 550 947 et 6 550 948
27. Engagement bassin de rétention – Développement résidentiel lots 4 645 703, 6 550 947 et 6 550 948
28. Achat terrain – M. Evens Pouliot et Mme Myriam Grondin – Lot 6 682 929
29. Désignation signataires – Achat terrain – M. Evens Pouliot et Mme Myriam Grondin – Lot 6 682 929
30. Contribution financière 2025 – Messe western
31. Reddition de comptes Prima – Projet gazebo et mobilier urbain
32. Remerciements – M. Samuel Poulin, Député de Beauce-Sud
33. Remerciements – Caisse Desjardins du Sud de la Beauce
34. Rapports des comités
35. Période de questions
36. Levée de l'assemblée

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 25-07-166 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2025 tel que présenté.

COMPTES À ACCEPTER

- 25-07-167 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que les déboursés présentés pour le mois de juin 2025 soient acceptés selon les chèques M250000285 à M2500294, C2500295 à C2500344 et L2500192 à L2500239 pour un déboursé total de 441 667.00 \$ incluant les salaires.

Je soussignée, Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, confirme par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après projetées par le conseil de la susdite Municipalité de St-Côme-Linière.

Chantal Poulin, Directrice générale/Greffière-trésorière

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 427-2025 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 149-06 VISANT À MODIFIER
LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX TERRAINS RÉSIDENTIELS
DESSERVIS**

- 25-07-168 Le conseiller, M. Yvan Bélanger, présente et donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement no 427-2025 modifiant le règlement de lotissement no 149-06 visant à modifier les dispositions applicables aux terrains résidentiels desservis

Dépôt du projet et dispense de lecture.

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 427-2025 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 149-06 VISANT À MODIFIER
LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX TERRAINS RÉSIDENTIELS
DESSERVIS**

- 25-07-169 La directrice générale/greffière-trésorière présente le projet de règlement no 427-2025 en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU que le conseil municipal peut modifier le Règlement de lotissement no 149-06 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU que le conseil juge opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;

ATTENDU que ledit projet de règlement sera soumis à une période de consultation suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU que la période de consultation sur ledit projet se tiendra du 15 juillet 2025 au 8 août 2025 inclusivement et qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 11 août 2025 et qu'avis public sera donné;

ATTENDU que la présente résolution ainsi que le projet de Règlement no 427-2025 modifiant le règlement de lotissement no 149-06 visant à modifier les dispositions applicables aux terrains résidentiels desservis soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Bianca Perreault
APPUYÉ par M. Alain Dumas
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de Règlement no 427-2025 modifiant le règlement de lotissement no 149-06 visant à modifier les dispositions applicables aux terrains résidentiels desservis soit et est adopté par ce conseil.

PROJET DE RÈGLEMENT NO 427-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 149-06 VISANT À MODIFIER LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX TERRAINS RÉSIDENTIELS DESSERVIS

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

ARTICLE 2

L'article 3.2.2 est modifié afin de se lire comme suit :

3.2.2 Dispositions applicables aux terrains résidentiels desservis

TYPE DE CONSTRUCTIONS	TERRAINS DESSERVIS (terrain intérieur)		
	Superficie minimale	Largeur minimale sur la ligne avant	Profondeur minimale ⁽¹⁾
Habitation unifamiliale isolée	313 m ²	16 m	23 m
Habitation unifamiliale jumelée	279 m ²	10 m	15 m
Habitation bifamiliale (duplex)	465 m ²	10 m	23 m
Habitation unif. en rangée (entre deux bâtiments)	149 m ²	5,5 m	23 m
Habitation unif. en rangée (à une extrémité)	220 m ²	10 m	23 m
Maison mobile	418 m ²	12 m	27 m
Habitation multifamiliale (3 log.)	557 m ²	18 m	23 m

Habitation multifamiliale (4 log.)	650 m ²	21 m	23 m
Habitation multifamiliale (+ 4 log.)	139 m ² /log.	21 m	23 m

(1) Un lotissement peut être réalisé sur un terrain où la profondeur minimale n'est pas respectée uniquement si la superficie minimale et la largeur minimale sont conformes à la réglementation.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTION DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NO 426-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 233-2011 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

25-07-170 ATTENDU le règlement no 233-2011 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux en vigueur depuis le 9 janvier 2012;

ATTENDU que le conseil juge opportun d'apporter certaines modifications à l'article 11 de ce règlement;

ATTENDU que la directrice générale et greffière-trésorière mentionne que le présent règlement a pour objet d'apporter certaines modifications à l'article 11 de ce règlement afin d'apporter une précision concernant le partage des coûts proposé dans l'entente selon les travaux et le secteur où ils sont réalisés;

ATTENDU que l'avis de motion et le dépôt du projet du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 juin 2025;

ATTENDU que le projet de règlement a été adopté le 9 juin 2025;

ATTENDU qu'une période de consultation sur ledit projet s'est tenue du 10 juin 2025 au 11 juillet 2025 inclusivement et qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 14 juillet 2025;

ATTENDU que la présente résolution ainsi que le Règlement no 426-2025 modifiant le règlement 233-2011 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan;

ATTENDU que le texte du Règlement no 426-2025 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. Steven Lebel
APPUYÉ par Mme Bianca Perreault
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de Règlement no 426-2025 modifiant le règlement 233-2011 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux soit et est adopté par ce conseil.

EMBAUCHE ÉTUDIANTS – CAMP DE JOUR – ÉTÉ 2025

- 25-07-171 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on embauche l'étudiante ci-dessous pour travailler au camp de jour pour la saison 2025 aux conditions établies par la directrice des loisirs.

Camp de jour (aide monitrice)
Mme Constance Rhéaume

DÉMISSION MME CATHERINE LÉVESQUE – RESPONSABLE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

- 25-07-172 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement que l'on accepte la démission de Mme Catherine Lévesque, responsable de la bibliothèque municipale, en date du 25 juin 2025. Nous remercions Mme Lévesque pour son dévouement à son poste à la bibliothèque depuis plus de deux ans et nous lui souhaitons le meilleur dans ses projets futurs.

**EMBAUCHE MME KARINE BONNABEL ARNAUBEC –
RESPONSABLE BIBLIOTHÈQUE**

- 25-07-173 Il est proposé par M. Yvan Bélanger, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement que l'on embauche Mme Karine Bonnabel Arnaubec, au poste de responsable de la bibliothèque municipale, selon les conditions de la convention collective en vigueur, date de début d'emploi le 15 juillet 2025.

RÉSULTATS APPEL D'OFFRES — ACHAT CAMION-CITERNE

- 25-07-174 ATTENDU que des soumissions publiques du projet en titre ont été reçues et ouvertes au bureau municipal, le vendredi 4 juillet 2025, à 10 h.

ATTENDU qu'une seule soumission a été reçue et en voici le résultat :

Hélie Camions Incendie Inc. 535 308.55 \$ tx incluses

ATTENDU qu'après analyse, aucune irrégularité n'a été décelée dans la soumission reçue;

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Jean-Denis Paquet et résolu unanimement que le conseil octroie le contrat à Hélie Camions Incendie Inc., au montant de 535 308.55 \$ taxes incluses.

VENTE CAMION-CITERNE GMC ANNÉE 2001

- 25-07-175 ATTENDU que le conseil souhaite vendre le camion-citerne de marque GMC, modèle TSR, année 2001;

ATTENDU l'offre d'échange reçue de Hélie Camions Incendie Inc. d'un montant de 25 000 \$;

Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de Hélie Camions Incendie Inc. de 25 000 \$ pour l'échange du camion-citerne GMC, modèle TSR, année 2001.

RÉSULTATS APPEL D'OFFRES — CONTRAT DE RÉFECTION
8^e AVENUE ET 22^E RUE

25-07-176 ATTENDU que des soumissions publiques du projet en titre ont été reçues et ouvertes au bureau municipal, le jeudi 10 juillet 2025, à 10 h.

ATTENDU que cinq soumissions ont été reçues et en voici les résultats (taxes incluses) :

Excavation Paul Jacques Inc.	886 987.53 \$
Giroux & Lessard Ltée	907 777.77 \$
9060-1535 Québec Inc. / A.D. Roy	1 091 112.75 \$
R.J. Dutil & Frères Inc.	1 153 750.15 \$
Dulac et Fils Cie Ltée	1 224 489.30 \$

ATTENDU qu'après analyse, la firme d'ingénieurs WSP Canada Inc. n'a décelé aucune irrégularité dans les soumissions reçues et recommande l'acceptation du plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation Paul Jacques Inc., au montant de 886 987.53 \$ taxes incluses.

Il est proposé par M Yvan Bélanger, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement que le conseil accepte la recommandation d'octroyer le contrat à Excavation Paul Jacques Inc., au montant de 886 987.53 \$ taxes incluses.

OFFRE DE SERVICES – WSP – SURVEILLANCE – 8^E AVENUE ET
22^E RUE

25-07-177 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Jean-Denis Paquet et résolu unanimement d'accepter l'offre de services présentée par WSP, datée du 11 juillet 2025, au montant de 13 500 \$ plus taxes pour la surveillance des travaux de réfection de la 8^e Avenue et de la 22^e Rue.

OFFRE DE SERVICES – ENGLOBE – CONTRÔLE QUALITATIF ET CARACTÉRISATION COMPLÉMENTAIRE – 8^E AVENUE ET 22^E RUE

- 25-07-178 Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par M. Jean-Denis Paquet et résolu unanimement d'accepter l'offre de services présentée par Englobe, datée du 7 juillet 2025, au montant de 12 329.80 \$ plus taxes pour le contrôle qualitatif des matériaux des travaux de réfection de la 8^e Avenue et de la 22^e Rue ainsi que pour la caractérisation complémentaire des sols au coût forfaitaire de 3 000 \$.

OFFRE DE SERVICES – ARGUS ENVIRONNEMENT INC. – AVIS CONCERNANT L'IDENTIFICATION THÉORIQUE D'UN LIT D'ÉCOULEMENT (FOSSÉ PARC INDUSTRIEL)

- 25-07-179 Il est proposé par M. Yvan Bélanger, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement d'accepter l'offre de services présentée par Argus Environnement Inc., datée du 3 juillet 2025, au montant de 4 650 \$ plus taxes pour préparer un avis professionnel concernant l'identification théorique du lit d'écoulement du fossé situé entre le prolongement du parc industriel et le Domaine Bélanger.

OFFRE DE SERVICES – SIMO MANAGEMENT INC. – VÉRIFICATION DÉBITMÈTRES

- 25-07-180 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de services de SIMO Management Inc., no QC-2025-0559, datée du 29 mai 2025, pour faire la vérification de la précision de quatre équipements de mesure de débit d'eau potable et d'eau usée, au montant de 2 286 \$ plus taxes.

OFFRE DE SERVICES – SYLVAIN BARIL ÉBÉNISTE – RÉNOVATIONS SALLES DE BAIN ARÉNA

- 25-07-181 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de services de Sylvain Baril ébéniste, no SB-2544, datée du 9 juin 2025, pour refaire les vanités et les divisions des toilettes des salles de bain au rez-de-chaussée de l'aréna, au montant de 16 003.08 \$ plus taxes.

**OFFRE DE SERVICES – LES CONSTRUCTIONS PARFECTO INC. –
RÉNOVATION PETIT BÂTIMENT AQUEDUC (20^E AVENUE)**

- 25-07-182 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de services des Constructions Parfecto Inc., no 206, datée du 1^{er} juillet 2025, pour des travaux de réparations de toiture et de revêtement extérieur au petit bâtiment d'aqueduc près de l'usine de traitement de la 20^e Avenue, au montant de 5 960 \$ plus taxes.

**OFFRE DE SERVICES – LES CONSTRUCTIONS PARFECTO INC. –
RÉNOVATION GARAGE DU PRESBYTÈRE**

- 25-07-183 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de services des Constructions Parfecto Inc., no 204, datée du 1^{er} juillet 2025, pour des travaux de réparations de toiture au garage du presbytère, au montant de 4 905 \$ plus taxes.

**OFFRE DE SERVICES – LES CONSTRUCTIONS PARFECTO INC. –
RÉNOVATION BÂTIMENT ÉTANGS AÉRÉS**

- 25-07-184 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de services des Constructions Parfecto Inc., no 205, datée du 1^{er} juillet 2025, pour des travaux de réparations de toiture au bâtiment des étangs aérés, au montant de 4 755 \$ plus taxes.

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE
1 800 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 23 JUILLET 2025**

- 25-07-185 ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Côme--Linière souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 800 000 \$ qui sera réalisé le 23 juillet 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
321-2019	765 300 \$
321-2019	1 034 700 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 321-2019, la Municipalité de Saint-Côme--Linière souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par M. Steven Lebel, appuyé par M. Alain Dumas et résolu unanimement

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 23 juillet 2025;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 23 janvier et le 23 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la greffière-trésorière, ou par la directrice générale adjointe en l'absence de la greffière-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026.	89 900 \$	
2027.	93 500 \$	
2028.	97 200 \$	
2029.	101 100 \$	
2030.	105 200 \$	(à payer en 2030)
2030.	1 313 100 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 321-2019 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 23 juillet 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT NO 422-2025
CONCERNANT UN EMPRUNT DE 925 667 \$ POUR DES TRAVAUX DE
RÉFECTION DE LA 8^E AVENUE ET DE LA 22^E RUE**

- 25-07-186 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que la municipalité de St-Côme-Linière autorise l'ouverture d'un emprunt temporaire ainsi que les déboursés, pour un montant maximum de 925 667 \$ autorisé par le règlement d'emprunt no 422-2025, que l'emprunt se fasse à la Caisse Desjardins du Sud de la Beauce, et que M. Gabriel Giguère, maire, et Mme Chantal Poulin, directrice générale / greffière-trésorière, soient autorisés à agir au nom de la municipalité de St-Côme-Linière et à signer tous les documents relatifs ou accessoires à cet emprunt temporaire.

**ACCEPTATION TRAVAUX ET CESSIION – DÉVELOPPEMENT
RÉSIDENTIEL LOTS 4 645 703, 6 550 947 et 6 550 948**

- 25-07-187 ATTENDU le projet de développement résidentiel sur les lots 4 645 703, 6 550 947 et 6 550 948 et l'entente signée avec le promoteur;

Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que le promoteur privé cèdera à la municipalité de St-Côme-Linière les infrastructures municipales (rues, servitudes d'entretien, réseau d'aqueduc, égout sanitaire, égout pluvial, bassin de rétention, etc.) qu'il aura construit dans le cadre du projet de développement selon les plans et devis de Stantec, no de projet 158140697, et que la municipalité acceptera cette cession. Cette cession impliquera donc le transfert de propriété et de responsabilité de ces infrastructures à la municipalité de St-Côme-Linière.

**ENGAGEMENT BASSIN DE RÉTENTION – DÉVELOPPEMENT
RÉSIDENTIEL LOTS 4 645 703, 6 550 947 ET 6 550 948**

- 25-07-188 ATTENDU le projet de développement résidentiel sur les lots 4 645 703, 6 550 947 et 6 550 948 et l'entente signée avec le promoteur;

Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que la municipalité de St-Côme-Linière s'engage à entretenir et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien du bassin de

rétenction, tel que spécifié dans le rapport d'ingénieur du projet de la firme Stantec, no 158140697, transmis avec la demande d'autorisation auprès du MELCCFP.

**ACHAT TERRAIN – M. EVENS POULIOT ET MME MYRIAM GRONDIN
– LOT 6 682 929**

- 25-07-189 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que la municipalité fasse l'achat du lot 6 682 929, d'une superficie de 6 049 mètres carrés (65 110.89 pieds carrés), appartenant à M. Evens Pouliot et Mme Myriam Grondin, pour un montant de 251 328.03 \$, selon les conditions entendues dans la promesse d'achat et que la municipalité paie les frais de notaire. Ce terrain sera acheté pour le projet de la nouvelle caserne.

**DÉSIGNATION SIGNATAIRES – ACHAT TERRAIN – M. EVENS
POULIOT ET MME MYRIAM GRONDIN – LOT 6 682 929**

- 25-07-190 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que M. Gabriel Giguère, maire, et Mme Chantal Poulin, directrice générale, soient les personnes autorisées à agir au nom de la municipalité de St-Côme-Linière et à signer tous les documents relatifs ou accessoires à l'achat du lot 6 682 929, appartenant à M. Evens Pouliot et Mme Myriam Grondin, pour un montant de 251 328.03 \$.

CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2025 – MESSE WESTERN

- 25-07-191 Il est proposé par M. Yvan Bélanger, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on accorde une contribution financière de 100 \$ à la Paroisse Saint-Georges-de-Sartigan Communauté de Saint-Côme pour la Messe Western qui aura lieu le 4 octobre 2025.

**REDDITION DE COMPTES PRIMA – PROJET GAZEBO ET MOBILIER
URBAIN**

- 25-07-192 ATTENDU que le conseil municipal de St-Côme-Linière a déposé une demande d'aide financière au PRIMA en 2022 et que les travaux ont été réalisés conformément au guide et aux modalités du programme;

ATTENDU que la municipalité assumera les frais excédentaires à la réalisation des travaux ainsi que les frais d'exploitation et d'entretien continu;

Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Jean-Denis Paquet et résolu unanimement que le conseil municipal entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale du PRIMA.

REMERCIEMENTS – M. SAMUEL POULIN, DÉPUTÉ DE BEAUCE-SUD

- 25-07-193 Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on transmette nos remerciements à M. Samuel Poulin, député de Beauce-Sud, pour le soutien financier accordé pour les Jeudis musicaux organisés les jeudis soir de l'été 2025.

REMERCIEMENTS – CAISSE DESJARDINS DU SUD DE LA BEAUCE

- 25-07-194 Il est proposé par M. Yvan Bélanger, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on transmette nos remerciements à la caisse Desjardins du Sud de la Beauce pour le soutien financier accordé pour les activités du camp de jour pour 2025.

RAPPORTS DES COMITÉS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen du rang St-Joseph fait mention d'une pétition concernant l'entretien du rang (demande d'épandre le calcium plus tôt et niveler le chemin en novembre), mais la pétition n'est pas déposée au conseil.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

- 25-07-195 La période de questions étant terminée, il est proposé par M. Simon Breton et, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement de lever l'assemblée à 19 h 48.

La prochaine séance régulière sera à 19 h, lundi, le 11 août 2025, à la salle Optimiste.

**RÉSOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
14 JUILLET 2025**

Je, Gabriel Giguère, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal et je renonce à mon droit de veto.

Gabriel Giguère
Maire

Chantal Poulin
Directrice générale/Greffière-trésorière